

Fiche-action n°EJ2

Atelier du futur n°4 « Enfants et jeunes »

« Mettre en place une structure d'appuis extra-scolaires destinés aux enfants des écoles primaires sises sur la commune de Chêne-Bourg »

Situation dans le domaine de l'action projetée et justification :

Des études surveillées sont actuellement organisées dans les deux plus grandes écoles de la commune : les écoles de *Petit-Senn* et de *De Haller*. Ces mesures pédagogiques d'accompagnement (non obligatoires) sont assurées par les enseignants eux-mêmes et ne concernent actuellement que des enfants qui sont en difficulté. Mme Elliott souligne le grand intérêt de ce type d'encadrement.¹

Toutefois, les enseignants directement concernés affirment ne pas pouvoir répondre, quantitativement et qualitativement, à une demande en soutien croissante. Dès le plus jeune âge, au niveau des classes élémentaires déjà, des difficultés sont rencontrées à la lecture et dans la réalisation des devoirs. Certains enfants non-francophones et/ou issus de familles défavorisées sont d'emblée (sans qu'ils le choisissent) confrontés à davantage de difficultés dans leurs apprentissages scolaires. Une aide complémentaire aux mesures existantes serait très souhaitable.

Objectifs visés :

Dans la mesure de ce qu'il est possible de faire, l'objectif principal de l'action vise à réduire des écarts et des inégalités constatés en termes d'apprentissages scolaires entre les enfants de 5 à 12 ans des écoles primaires de la commune.

Plus précisément, il s'agit de créer un lieu d'accueil gratuit ouvert à tous les enfants désireux de s'améliorer en lecture et/ou de recevoir une aide pour la réalisation de leurs devoirs. Des inscriptions par trimestre et la nomination d'un coordinateur (un animateur du Centre de loisirs, par exemple) sont des éléments nécessaires au fonctionnement de la structure. Le lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 17h30, une salle au Centre de Loisirs et de Rencontres de Chêne-Bourg et/ou à la Ludothèque « Les Diablotins » pourrait être affectée au bon déroulement de deux types d'*Ateliers* :

a) *Ateliers d'aide aux devoirs* : sans chercher à se substituer aux professeurs, l'accompagnement des enfants est assuré : par des adultes (parents, retraités) **et** par des jeunes de 15 à 25 ans bénévoles rémunérés² (1 responsable pour 7 enfants au maximum).

b) *Ateliers de lecture* : grâce à l'implication de parents, de grands-parents et de jeunes, l'idée étant de sensibiliser les enfants aux plaisirs de la lecture. Abordant différents thèmes porteurs et attractifs (variant au fil des saisons durant l'année scolaire), de tels ateliers permettraient également de développer des liens intergénérationnels.

¹ Ces propos ont été recueillis par Rémi Merle ECO21 lors d'un entretien le 7 juillet 2006 avec Mme Elliott, Inspectrice de l'enseignement primaire.

² Indépendamment de l'âge et de la formation, une rémunération sous la forme d'un forfait est à envisager (sans être soumis aux charges sociales, le travail d'une personne bénévole peut être rémunéré jusqu'à concurrence de 50 frs par semaine). A l'embauche, une priorité peut être accordée aux jeunes résidents sur Chêne-Bourg.

Pertinence développement durable de l'action ³

Pôle social : de manière générale, le système scolaire genevois est performant. Toutefois, certains enfants sont laissés plus que d'autres sur « la touche ». Pour diverses raisons, ils ne parviennent pas à suivre le rythme d'apprentissage imposé. Des mesures permettant d'atténuer ces écarts rendent l'accès aux connaissances plus équitables.

Pôle économique : des enfants sachant lire et écrire, avec aisance, sont une richesse, un gain inestimable pour le bon fonctionnement économique d'une région.

Pôle environnemental : une bonne formation est un atout pour la compréhension des enjeux environnementaux et, le cas échéant, favorise l'application de mesures pertinentes visant à respecter et améliorer notre patrimoine naturel.

Description et mise en place de l'action :

Afin de connaître les réels besoins en soutiens « lecture » et « devoir » des enfants, une collaboration régulière avec les responsables des écoles sises sur la commune est à envisager. La structure proposée doit toutefois rester séparée du cadre strictement scolaire (DIP).

Par le biais de l'Association des parents d'élèves (par exemple), il s'agit par ailleurs de diffuser une information concernant ce projet à la population de Chêne-Bourg. Ceci permettrait à un grand nombre de connaître la structure et, le cas échéant, à ceux qui le désirent, de proposer leurs aides en tant que jeunes, parents ou aînés.

Calendrier :

Adoption et mise en place de cette proposition dans les meilleurs délais.

Responsables :

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge des *écoles*, les Présidents-tes de la Commission sociale et de la Commission des écoles, le-la Secrétaire général.

Partenaires et mode de participation :

Pour la mise en place de l'action, les acteurs suivants sont directement interpellés : l'Association des parents d'élèves de Chêne-Bourg (APE), le Secrétariat des inspecteurs de la circonscription, les enseignants/tes des écoles primaires sises sur le territoire communal (*De Haller, Place Favre, Petit-Senn et Floraire*), le Centre de loisirs et de Rencontres de Chêne-Bourg, la Ludothèque « Les Diablotins », les habitants prêts à apporter leur aide.

Budget :

Sur la base du montant d'un forfait pour bénévole, la rémunération d'une personne apportant son aide 3x par semaine peut correspondre à 50 frs. Selon la demande, l'on peut envisager que de 3 à 9 personnes soient engagées sur 38 semaines ouvrables. Une fourchette allant de 6000 à 20'000 frs/an est à prévoir.

Indicateurs de développement durable :

- Nombre d'enfants participant aux Ateliers de lecture et d'aide aux devoirs.
- Nombre d'adultes et de jeunes proposant leurs aides.

Suivi et amélioration continue :

Evaluation et bilan annuels réalisés par la personne responsable (coordinateur) de la structure. Une évaluation chiffrée du taux de fréquentation des enfants aux Ateliers de lecture et d'aide aux devoirs doit être complétée d'un bilan qualitatif (sondage de satisfaction auprès des adultes et des jeunes engagés, des enfants et des parents, des enseignants, par exemple).

³ Pour des informations complémentaires, voir l'annexe 1

ANNEXE 1

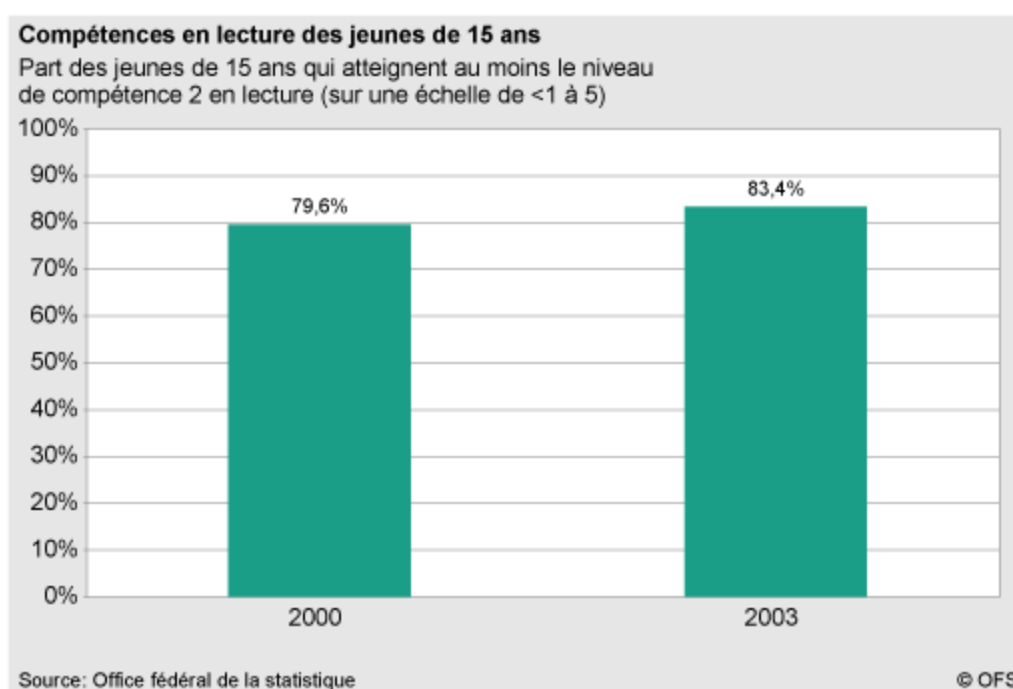
Compétences en lecture des jeunes de 15 ans⁴

Signification de l'indicateur

Le développement durable implique que l'efficacité économique d'une société et son capital productif, social et humain soient préservés, voire développés. Ce capital ne doit pas seulement croître quantitativement, mais sa qualité doit constamment être améliorée (postulat 10a). D'où la nécessité d'un niveau de formation élevé, propre à favoriser la créativité et la compétitivité du pays (postulat 10b). Pour conduire une carrière professionnelle, pour s'adapter à l'évolution de la société et de l'économie, il faut avoir au moins des compétences suffisantes en lecture, en écriture et en mathématiques.

Cet indicateur informe sur les compétences en lecture des jeunes au terme de la scolarité obligatoire. La maîtrise de l'écrit est essentielle dans notre société. Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) évalue les compétences en lecture au moyen d'une échelle de niveaux allant de <1 à 5. L'indicateur montre la proportion d'élèves atteignant au moins le niveau 2, qui est considéré comme le minimum requis pour maîtriser la vie quotidienne moderne.

Liens avec les postulats du développement durable : 5b Participation sociale et politique, 7a Développement du capital humain, 7c Encouragement de la capacité d'apprendre, 7d Environnement favorable aux enfants, 10a Promotion de l'efficacité économique, 10b Ordre économique favorable à l'innovation et à la concurrence, 10c Encouragement de la recherche.



⁴ Indicateur du thème « Education et science » issu du système d'indicateurs destiné au monitoring du développement durable (MONET). Les informations de cette annexe sont tirées du site Internet de l'Office fédéral de la statistique (septembre 2006) à la page : http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/nachhaltige_entwicklung/indikatoren0/ind7.indicator.70801.html

Commentaire

83,4% des élèves de 15 ans atteignent au moins le niveau 2. Ces élèves sont capables d'effectuer des tâches de lecture de complexité faible, moyenne, élevée ou très élevée (niveau 2: 22,7%, niveau 3: 30,9%, niveau 4: 21,9%, niveau 5: 7,9%). Les quelque 17% restants ont des compétences en lecture tout au plus rudimentaires: 11,3% disposent des compétences nécessaires pour tirer d'un texte des informations particulières, identifier le sujet principal d'un texte ou établir des liens simples avec les connaissances dont ils disposent (niveau 1). Ces compétences restreintes sont totalement absentes chez 5,4% des élèves (niveau <1). Les compétences en lecture n'ont que légèrement augmenté depuis la première enquête PISA de 2000. En 2000, 79,6% atteignaient au moins le niveau de compétence 2, 13,3% le niveau 1 et 7% n'atteignaient même pas le niveau 1.

La proportion relativement importante d'élèves réalisant de très faibles résultats en lecture (niveaux <1 et 1) est préoccupante. Ces élèves sont notablement défavorisés en ce qui concerne leur avenir professionnel et leurs perspectives de formation continue. En outre, le fait de disposer de compétences insuffisantes peut compromettre leur épanouissement personnel. Parmi les pays membres de l'OCDE, la Suisse se place en milieu de classement pour ce qui est des compétences moyennes en lecture des jeunes de 15 ans. Elle se place au 9e rang parmi les 29 pays membres de l'OCDE si l'on considère ceux qui atteignent le niveau 2.

Sources: Programme international pour le suivi des acquis des élèves PISA

